

Appel à contribution

Luttes des femmes dans les pays arabes : quelles conséquences sur les processus démocratiques ?

L'implication à part entière des femmes dans les bouleversements qui traversent les pays arabes depuis l'étincelle tunisienne est incontestable. L'étendue de leurs mobilisations nous incite par conséquent à n'écarter aucun pays arabe du champ de notre réflexion sur les femmes, sans toutefois prétendre à l'exhaustivité. Leurs actions nous montrent que le rythme des processus en cours est tributaire des contextes historiques et politiques nationaux. Car les soulèvements dans les pays arabes de ces dernières années ont pris des formes diverses : révolutions en Tunisie, en Égypte, au Yémen, en Libye et en Syrie, soulèvements, émeutes et grandes manifestations en Palestine, en Algérie, au Maroc, à Bahreïn, en Jordanie et dernièrement en Irak, et, enfin frémissements en Arabie Saoudite, au Soudan, en Somalie et en Djibouti.

Ce numéro vise à cerner les caractéristiques des luttes passées des femmes pour mieux comprendre la spécificité de leurs revendications actuelles dans ces différentes formes de soulèvements, ceci au sein de contextes nationaux divers dont la nature (histoire, régime politique, etc.) doit être prise en compte dans l'analyse des luttes en question. Pour le dire en deux mots : les luttes des femmes aujourd'hui sont-elles *en continuité* ou au contraire *en rupture* avec leurs luttes d'hier ? Certes, la participation des femmes aux mouvements de contestation a toujours été ; notamment, sous des régimes militaires, autoritaires et monarchiques, de nombreuses militantes ont dénoncé la censure et la répression, ce qui leur a valu d'être emprisonnées, torturées, tuées. En ce sens, contrairement à ce que disent les médias occidentaux, la présence des femmes sur les places publiques et leurs appels à manifester en utilisant les réseaux sociaux ne sont pas une surprise. Mais la nature de cette participation a-t-elle changé, le type de revendications portées par les femmes s'est-il transformé, pourquoi, comment, etc. ? A titre d'illustration sur le type d'articles attendus, ceux-ci pourraient traiter de questions telles que :

- *Les femmes des pays arabes ont-elles inscrit leur engagement dans un mouvement de femmes ou dans les courants de l'opposition politique ? Dans certains cas, ont-elles conjugué les deux démarches ?*
- *La mobilisation des femmes contre les lois régissant les rapports familiaux qui sont discriminatoires en matière de mariage, de divorce, d'autorité parentale, de successions, etc. s'est-elle manifestée de manière continue ou plutôt sporadique ? Quelles sont les raisons socio-politiques de cette continuité ou discontinuité ?*
- *Le statut des femmes dans les nouvelles configurations politiques qui se dessinent au Maghreb et au Mashreq est-il un révélateur de l'état de la transition démocratique ?*
- *Au sein des luttes (actuelles ou passées), comment s'articulent les revendications des femmes pour l'égalité avec les exigences des soulèvements pour la liberté et la dignité ?*

Ces questions peuvent être traitées par des articles portant sur un aspect ou un autre de l'histoire des femmes et des mouvements de femmes au Maghreb et au Moyen-Orient depuis le XIX^e siècle, par des articles analysant la situation, les luttes et les mouvements actuels des femmes, par des articles comparant deux ou plusieurs pays arabes, et enfin par des témoignages de luttes.

Ces articles peuvent être rédigés en français, en anglais ou en arabe.
Cet appel sera proposé aussi en arabe et en anglais.

Contact pour toute information : Ghaïss Jasser <tynn@noos.fr>

Les propositions d'article devront être envoyées en fichier Word par courriel à nqf@unil.ch avant le 30 septembre 2013. Les propositions attendues doivent faire 1 à 2 pages. En cas d'acceptation, l'article (35 à 40'000 signes maximum) devra être soumis pour évaluation le 1^{er} avril 2014 au plus tard. L'acceptation d'une proposition d'article ne signifie pas qu'il sera accepté au final. En effet, chaque texte est confié pour évaluation à deux relectrices ou relecteurs. Il peut être « accepté tel quel », « accepté à condition de modifications » ou « refusé ».

Les propositions de témoignages des luttes donneront lieu à des textes plus courts, d'environ 10'000 signes.